

Règlement du concours « CPA en herbe »

Sous réserve des lois applicables au Québec, le présent règlement régit tous les aspects du concours « CPA en herbe » et lie les parties, soit les onze Regroupements de comptables professionnels agréés qui relèvent de l'Ordre des CPA du Québec (ci-après « Regroupements régionaux ») et les participants au concours.

L'édition provinciale du Concours CPA en herbe est une initiative des CPA de la Maurice-Centre-du-Québec (ci-après « Comité organisateur ») présentée en collaboration avec tous les regroupements de CPA à travers la province.

1. DURÉE DU CONCOURS

L'inscription au concours se déroule du 24 novembre 2021 au 17 février 2022 (23 h 59, heure de l'Est). Le concours a lieu le 19 février 2022.

2. MODE DE PARTICIPATION

Pour participer, il faut remplir le formulaire d'inscription disponible au : <http://cpaquebec.ca/fr/membres-cpa/regroupements-regionaux/mauricie-et-centre-du-quebec/2022-02-19-concourscpaherbe/>.

L'équipe participante doit être composée de deux étudiants au minimum, de trois étudiants au maximum. L'équipe nommera un responsable d'équipe qui remplira le formulaire d'inscription.

L'inscription de l'équipe est confirmée une fois le formulaire d'inscription complété et transmis. Les formulaires d'inscription doivent être soumis au plus tard le 17 février 2022 (23 h 59, heure de l'Est). Toute participation déposée après cette date n'est pas admissible et sera automatiquement écartée.

Les étudiants qui s'inscrivent doivent s'assurer d'être présents virtuellement lors de la journée du concours, soit le 19 février 2022. Dans le cas d'un désistement, un participant peut être remplacé par un autre étudiant. Une équipe incomplète devra informer le Comité organisateur, au plus tard la journée du concours, avant le commencement de l'activité, en communiquant avec eux par courriel à mauricie@cpaquebec.ca. Les équipes incomplètes seront disqualifiées.

Fonctionnement de l'activité

Les équipes, composées chacune de trois étudiants, s'affrontent simultanément en tentant de répondre correctement à des questions de connaissances générales en comptabilité. Les questions sont présentées par un animateur et projetées sur écran. Chaque question donne droit à un nombre déterminé de points à l'équipe ayant correctement répondu à la question. Plusieurs types de questions sont présentés, notamment :

- **Charivari** : l'équipe doit reconstituer un terme comptable à l'aide des lettres présentées. L'équipe qui reconstitue le mot le plus rapidement remporte le jeu;
- **Mini-cas** : l'équipe doit prendre connaissance de la description d'une situation simple, et doit répondre correctement à une question relative à cette situation. Un choix de réponse est donné et l'équipe qui répond correctement à la question le plus rapidement remporte le jeu.

- **Définitions** : l'équipe se voit présenter un terme comptable et plusieurs définitions. L'équipe qui détermine la bonne définition le plus rapidement remporte le jeu;
- **Qui suis-je?** : l'équipe se voit présenter deux personnalités publiques et doit déterminer qui est comptable professionnel agréé (CPA). L'équipe qui répond correctement à la question le plus rapidement remporte le jeu.
- **Actualité** : l'équipe se voit présenter des questions sur l'actualité et doit déterminer la bonne réponse. L'équipe qui détermine la bonne définition le plus rapidement remporte le jeu;
- **Qui suis-je?** : l'équipe se voit présenter deux personnalités publiques et doit déterminer qui est comptable professionnel agréé (CPA). L'équipe qui répond correctement à la question le plus rapidement remporte le jeu.
- **La logique d'un comptable** : l'équipe se voit présenter un calcul et doit déterminer la bonne réponse.
- **Joignez nos rangs** : l'équipe se voit présenter des questions sur le cheminement de CPA ou sur la profession en générale et doit déterminer la bonne réponse.
- **Outils de travail d'un CPA** : l'équipe se voit présenter des questions sur la comptabilité et doit déterminer la bonne réponse.

Chacune des manches sont constituées d'au maximum 25 questions. Les points sont compilés par le Comité organisateur et sont communiqués à la fin du jeu. Toutes les questions sont objectives, ce qui évite le jugement des réponses.

Les points sont cumulables entre les tours, ce qui fait que l'équipe qui a récolté le plus grand nombre de points au match ultime est l'équipe gagnante de l'activité. Dans le cas où deux équipes cumulent le même nombre de points lors du match ultime, une question additionnelle déterminera le vainqueur. L'équipe qui a récolté le deuxième plus grand nombre de points au match ultime est déclarée deuxième, et l'équipe qui a récolté le troisième plus grand nombre de points au match ultime est déclarée troisième.

Aucun matériel n'est permis (livre, document de référence, outil informatique ou téléphone intelligent) puisque la rapidité est un élément important dans l'accumulation des points et que les questions sont davantage reliées à la logique qu'aux connaissances comptables.

Le nombre d'équipes se situe entre 12 et 16 habituellement par Regroupement.

Aucun achat n'est requis pour participer à ce concours.

Les Regroupements régionaux n'assument aucune responsabilité en cas de perte, d'erreur, de fraude ou de retard d'acheminement du formulaire.

3. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Les participants doivent être résidents du Québec et être inscrits, au cours de la session d'étude de l'hiver 2022, à un programme de niveau collégial d'un établissement scolaire du Québec ou de la ville d'Ottawa.

Les membres du personnel de l'Ordre et les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés ne sont pas admissibles au concours. Les membres et les candidats à la profession immatriculés à l'Ordre sont également exclus de ce concours.

4. DESCRIPTION DES PRIX

Un total de 3 075 \$ en prix sera distribué.

Les prix, d'une valeur totale de 2 500 \$, seront répartis de la façon suivante entre les trois équipes gagnantes :

- 1^{er} prix : 1 200 \$
- 2^e prix : 750 \$
- 3^e prix : 300 \$

Les prix de participation, d'une valeur totale de 825 \$, seront répartis de la façon suivante entre les participants des 11 Regroupements régionaux. Chaque participant affilié à l'un des 11 Regroupements régionaux* court la chance de gagner aléatoirement l'une des trois cartes-cadeaux de 25 \$ en guise de participation :

- CPA de l'Abitibi-Témiscamingue : 75 \$
- CPA de Chaudière-Appalaches : 75 \$
- CPA de l'Est du Québec : 75 \$
- CPA de l'Estrie : 75 \$
- CPA de Laval-Laurentides-Lanaudière : 75 \$
- CPA de la Mauricie-Centre-du-Québec : 75 \$
- CPA de la Montérégie : 75 \$
- CPA de Montréal : 75 \$
- CPA de l'Outaouais : 75 \$
- CPA de Québec : 75 \$
- CPA du Saguenay-Lac-Saint-Jean : 75 \$

* L'étudiant fréquentant un établissement collégial dont le lieu physique est situé sur le territoire d'un Regroupement régional sera considéré appartenant à cette région.

5. MODE D'ATTRIBUTION DES PRIX

Les prix sont attribués selon la position des équipes lors de la journée du concours, soit le 19 février 2022.

La désignation des équipes gagnantes se fera à l'intérieur du concours, soit virtuellement sur la plateforme Zoom, par les Regroupements régionaux, qui relève de l'Ordre des CPA du Québec, organisme légalement constitué ayant son siège social au 5, Place Ville Marie, bureau 800, Montréal (Québec) H3B 2G2. L'heure prévue de remise des prix est 12 h 30.

6. MODE DE REMISE DES PRIX

Le montant d'argent relatif à chacun des trois prix sera remis par les Regroupements régionaux sous forme de chèque libellé au nom de chaque gagnant des trois équipes, d'une part monétaire égale.

Les prix ne pourront être réclamés que par les personnes inscrites au concours et celles-ci dégageront les Regroupements régionaux de toute responsabilité, notamment quant à un dommage ou une perte découlant de la participation à ce concours, de l'attribution ou de l'utilisation du prix.

7. RÈGLES GÉNÉRALES

Les gagnants doivent consentir à ce que les Regroupements régionaux valident leur inscription auprès de l'institution collégiale à laquelle ils ont déclaré appartenir. Les personnes gagnantes consentent à ce que les Regroupements régionaux utilisent leur nom, leur image, leur nom d'institution d'enseignement et toute déclaration relative au concours, à des fins promotionnelles, sans rémunération ou compensation additionnelle.

En participant à l'événement, en mode présentiel ou par le biais d'une connexion de type vidéoconférence, vous acceptez que votre nom et des images de vous (photo, capture d'écran et vidéo) prises durant l'événement puissent être utilisés dans des publications que l'Ordre des CPA, les Regroupements régionaux, la Fondation des CPA ou de tierces parties pourraient diffuser dans leurs outils papiers ou numériques, notamment les bulletins CPA, le site Web de l'Ordre et les médias sociaux, et ce, sans indemnité et sans limite dans le temps et le territoire.

Le refus d'accepter l'un des prix libère les Regroupements régionaux de toute responsabilité et obligation envers les gagnants du prix.

Toute fausse déclaration de la part d'un participant entraîne automatiquement sa disqualification du concours.

Les Regroupements régionaux se réservent le droit de mettre fin à ce concours si des événements indépendants de leur volonté l'empêchent de le poursuivre. Dans un tel cas, aucune responsabilité ne pourra leur être imputée. Les participants acceptent de se conformer au présent règlement et aux décisions des Regroupements régionaux qui en découlent quant à l'administration de ce concours. Les décisions des Regroupements régionaux sont finales et sans appel.

Les Regroupements régionaux et les personnes au bénéfice desquelles ce concours est tenu n'assumeront aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation indépendante de leur volonté ou d'une grève, d'un lock-out ou de tout autre conflit de travail dans les établissements des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce concours.

La version française du présent règlement est accessible sur le site Web de l'Ordre à <http://cpaquebec.ca/fr/membres-cpa/regroupements-regionaux/mauricie-et-centre-du-quebec/2022-02-19-concourscpaherbe/>. En cas de litige, la version française prévaudra.

Les participants autorisent l'Ordre des CPA du Québec à utiliser leurs renseignements d'identité afin de communiquer avec eux relativement à la profession de CPA à des fins non commerciales.

La participation au concours comporte l'acceptation du présent règlement.

Note : le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.